



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

DELIBERATION du
CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 17 SEPTEMBRE 2025

2025/047

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 10 septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR - CHABAUD - FABRE - Mme HURLIN - M. HIBSCHELE - Mmes POULLET - BAECKER SCHMITT - DE CORO - MM COULON - BECHARD - AUBIN - NEVEU - Mmes PANAFIEU - MENALDO KEBDANI -

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES - ARNAUD GIBOULET - MM REBUFFAT - ALTIER -

PROCURATIONS : Mme FOURES à Mme HURLIN
Mme ARNAUD GIBOULET à M. TIXADOR
M. REBUFFAT à MME MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

Objet : Convention relative au renouvellement du PEDT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le renouvellement du PEDT 2025/2027 et l'avis favorable du service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports de la DSDEN en date du 15 juillet 2025,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi, d'une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2025.

ARTICLE 2. Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le maire,

Gilles TIXADOR

